

X.

Pour suivre la marche de ces nouvelles constructions, nous allons consulter le registre du trésorier du clergé, pour les dépenses des gens d'église, et qui fut découvert par l'abbé Greppo.

« En 1512, est-il dit, au mois d'octobre, l'année la plus infortunée pour les Français, et remarquable par la perte de la Lombardie, de tout le Montferrat et du pays de Gênes, la France s'est vue attaquée par les Anglais ligués avec les Espagnols, par l'Empereur, les Vénitiens, par Jules II, ennemi de la paix et fauteur des désordres, et par les Suisses qui eurent tout l'honneur de la victoire et dont on avait méprisé l'alliance. Alors les Français qui, peu auparavant, étaient vainqueurs de toutes les nations, commencèrent à languir et à perdre tous leurs avantages. Dans ces conjectures si funestes, les citoyens de Lyon, pour pouvoir vivre en sûreté, ont arrêté dans une délibération de fermer la ville par les murs les plus forts que l'on pourrait faire, car la plus considérable partie de la ville n'en avait pas. Il y a eu de graves débats entre les citoyens et le clergé, au sujet de la contribution dont, contre le droit, les serviteurs de Dieu n'ont pas été exempts, car ils ont été contraints de bâtir à leurs frais, la septième partie des murs.

« Dans ce siècle pervers, l'église gallicane a été accablée d'impositions tant par le concile de Pise, que pour les frais de la guerre, et tout le peuple a été réduit dans un état déplorable par les différentes espèces d'impôts que l'on a inventés, et par le passage de toutes les troupes qui ont fatigué toute la France. Aussi, sous d'heureux auspices et avec l'aide de la miséricorde de Dieu, et sous la protection de notre bon patron, saint Etienne, le clergé de cette ville, *seulement*, a commencé à bâtir avec tous les soins possibles sa partie des murs et des fossés, et il a été arrêté qu'il serait imposé cette année une somme de 1500 francs, destinée à cet usage.

« Monseigneur l'illustre et révérendissime archevêque, François